



CARREFOUR GROUPE

FLASH INFO

AUGMENTATION DU SMIC EN MAI

LES PREMIERS NIVEAUX DES GRILLES DE SALAIRES CARREFOUR BIENTÔT RATTRAPÉS PAR LE SMIC

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 5 avril 2022



Chez Carrefour Market, ce sont les niveaux suivants qui seront rattrapés par la hausse du SMIC :

IA	10,58€	} SMIC HORAIRE AU 1 ^{ER} MAI
IB	10,58€	
IIA	10,63€	
IIB	10,81€	
IIIA	10,72 €	
		Entre 10,82 € et 10,85 €

Pour ces niveaux, Carrefour va être obligé de relever le taux horaire, il est interdit de payer les salariés en dessous du SMIC. Ainsi, que vous soyez au niveau IA ou IIIA le taux horaire sera identique. On voit bien que la grille de salaire se tasse et qu'elle devient obsolète suite aux revalorisations liées à l'inflation !

De plus, cela ne veut pas dire que les salariés des autres niveaux vont se voir proposer une augmentation de 2,4% ou 2,6%...

Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation du SMIC le 1er mai prochain. Celle-ci sera comprise entre 2,4% et 2,6%.

Pourquoi ? Cette augmentation prévue par la loi est due à l'inflation (contexte « post-covid », guerre en Ukraine etc.). Pour connaître la hausse exacte, il faudra attendre le 15 avril lorsque que l'INSEE publiera son estimation définitive de la hausse des prix pour le mois de mars.

Ainsi, le taux horaire du SMIC brut atteindra entre 10,82 € et 10,85 €.

Quelles conséquences sur les grilles de salaire Carrefour ? Voici 2 exemples :

Les niveaux de la grille Carrefour hypermarchés impactés seront nombreux (à noter que les niveaux A sont des périodes d'accueil) :

IA	10,58€	} SMIC HORAIRE AU 1 ^{ER} MAI
IB	10,72€	
IC	10,76€	
IIA	10,58 €	
IIB	10,76 €	
IIIA	10,58 €	
		Entre 10,82 € et 10,85 €

Revendications CFDT - Carrefour

Dans sa réponse du 4 avril au courrier de la CFDT sur le pouvoir d'achat, la direction affirme « avoir démontré l'attention qu'elle porte au pouvoir d'achats de ses collaborateurs ». Une façon de répondre... sans répondre.

La CFDT persiste donc et demande un calendrier pour la réouverture des négociations salariales. En effet, les grilles de salaires revalorisées en février 2022 (et même celles prévues au 1er juillet) deviennent obsolètes depuis le début de la guerre en Ukraine.

Les salariés méritent une réponse concrète de la part de l'entreprise...